

ISLE - CIOI

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2023-03

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 02/02/2023

Objet : Affectation des résultats 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 03/02/2023

Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : Délibération 2023-03.Affectation des résultats 2022.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20230202-2023-03-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi deux février, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures au 4 rue de la gare 87110 Bosmie l'Aiguille.

Date de convocation du Comité Syndical : 17 janvier 2023.

Objet : Affectation des résultats 2022.

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Emilie RABETEAU, Mme Céline JALLAIS, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL M. Pierre COLOMBET, M. Florian CAMPOURCY.

Excusés : Mme Aline COUDERT, Mme Cécile FADAT, Mme Viviane RAFFIER.

Pouvoirs : Néant

M. Jean-Michel IGOULZAN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	5	4
Votants	5	1
Pour	5	1
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Décision d'affectation des résultats :

Suite au vote du compte administratif, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2022 en reprenant le résultat de l'exercice 2022 et en l'affectant comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses de l'exercice		305 284,07 €
Recettes de l'exercice		262 059,61 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		-43 224,46 €
RÉSULTAT REPORTE N-1 DE FONCTIONNEMENT		64 955,22 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE		21 730,76 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses de l'exercice		5 404,80 €
Résultats reportés		-2 364,80 €
Recettes de l'exercice		7 470,83 €
RÉSULTAT CUMULE DE CLÔTURE		5 106,03 €
Reste à réaliser dépenses		0
Reste à réaliser recettes		0
BESOIN DE FINANCEMENT		0
AFFECTATION PROPOSÉE BP 2022		
001	Excédent d'investissement reporté	5 106,03 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	21 730,76 €

Le comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2022.

En application de l'article L.2131-I du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-I du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Effectuée le ; **03-02-2023**

Isle, le 03/02/2023

Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

